

PROCÉDURE POUR LA DEMANDE DE PERMIS

Veillez suivre chacune des huit (8) étapes du présent formulaire;
 Veillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés à l'étape sept (7);
 Prévoir de défrayer les coûts du permis au même moment (25\$);
 Le fonctionnaire désigné communiquera avec vous lorsque le permis sera prêt ou si votre demande est incomplète.
 Un délai normal de sept (7) jours est prévu pour l'émission du permis lorsque la demande est complète
 Ce formulaire est pour une remise, une serre ou un abri de bois

IMPORTANT

Pour l'obtention d'un permis, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents énumérés ci-dessous et avoir complété le présent formulaire avec le maximum d'information et en conformité avec nos règlements municipaux. Le fonctionnaire affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet. Prenez note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme.

Cette demande ne constitue en aucun temps, ni une demande complète ni une autorisation de construire

1 IDENTIFICATION DU LIEU DE CONSTRUCTION

Nom de la rue	
Numéro de lot ou numéro civique (adresse)	
Logement supplémentaire ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> <i>Si oui, veuillez remplir le formulaire : Ajout d'un logement</i>

2 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE OU ENTREPRENEUR DES TRAVAUX

Nom complet		
Adresse complète		
No. Téléphone	() -	() -
Adresse courriel	(la façon la plus efficace pour communiquer avec vous)	

3 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE DES TRAVAUX

Nom		
Adresse complète		
No. Téléphone	() -	() -

4 ÉCHÉANCE ET COÛT DES TRAVAUX

Date prévue début des travaux :	Date prévue fin des travaux :
Valeur des travaux :	

5 NORME ET DÉTAIL DES TRAVAUX

Norme générale

CABANON

	Détail des travaux	
Un maximum de deux (2) cabanons par terrain sauf s'il existe déjà un garage isolé, un seul (1) cabanon est permis	Nombre de bâtiment accessoire détaché :	
Superficie maximale d'occupation au sol est de 10 % ou 120 mètres carrés (1290 pi. Ca)	Superficie d'occupation au sol de tous vos bâtiments incluant votre nouveau bâtiment accessoire :	
Superficie maximale de votre cabanon : Terrain de moins 10 763 p.c. (1000 m.c.) = 215 p.c. de cabanon Terrain de moins 16 145 p.c. (1500 m.c.) = 320 p.c. de cabanon Terrain de moins 32 290 p.c. (3000 m.c.) = 375 p.c. de cabanon Terrain de plus 32 290 p.c. (3000 m.c.) = 430 p.c. de cabanon	Superficie du nouveau bâtiment accessoire :	
Hauteur maximale 13 pi. (4 m)	Hauteur du cabanon :	

NORME ET DÉTAIL DES TRAVAUX

Norme générale

ABRI DE BOIS

	Détail des travaux	
Superficie maximale d'occupation au sol est de 10 % ou 120 mètres carrés (1290 pi. Ca)	Superficie d'occupation au sol de tous vos bâtiments incluant votre nouveau bâtiment	

	accessoire :	
<p>Superficie maximale de votre abri de bois :</p> <p>Terrain de moins 10 763 p.c. (1000 m.c.) = 215 p.c. de cabanon</p> <p>Terrain de moins 16 145 p.c. (1500 m.c.) = 320 p.c. de cabanon</p> <p>Terrain de moins 32 290 p.c. (3000 m.c.) = 375 p.c. de cabanon</p> <p>Terrain de plus 32 290 p.c. (3000 m.c.) = 430 p.c. de cabanon</p>	Superficie du nouveau bâtiment accessoire :	
Hauteur maximale 16 pi. (5 m)	Hauteur de l'abri:	

NORME ET DÉTAIL DES TRAVAUX		
Norme générale	SERRE	
	Détail des travaux	
Superficie maximale d'occupation au sol est de 10 % ou 120 mètres carrés (1290 pi. Ca)	Superficie d'occupation au sol de tous vos bâtiments incluant votre nouveau bâtiment accessoire :	
<p>Superficie maximale de votre serre :</p> <p>215 pi.ca.</p>	Superficie du nouveau bâtiment accessoire :	
Hauteur maximale 13 pi. (4 m)	Hauteur de la serre:	
Aucune serre ne peut être utilisée pour remiser des objets		

Implantation		
<p>IMPORTANT : Pour cette section, vous devez fournir une copie de votre certificat de localisation avec un croquis de l'implantation de votre bâtiment accessoire avec les distances ci-dessous représentés (voir exemple à la fin du formulaire) ou un plan de votre terrain à l'échelle avec les distances demandées</p>		
La distance du cabanon/abri avec le bâtiment principal : 6,5 pieds (2 mètres)	Distance du garage avec le bâtiment principal :	
La distance du garage avec un autre bâtiment accessoire : 6,5 pieds (2 mètres)	Distance du garage avec autre bâtiment accessoire :	

<p>La distance du garage avec les lignes de lot : <i>l'implantation dans la cour avant est interdite</i></p> <p>Sans ouverture : 2 pieds (0,60 m) PLAN ARPENTAGE OBLIGATOIRE sinon le garage devra être localisé à plus de 3pi-3po, (1 m)</p> <p>Avec ouverture : 5 pieds (1,5 m)</p>	<p>Distance du garage avec ligne de lot arrière :</p> <p>Distance du garage avec la ligne latérale :</p>	
<p>La distance de la serre avec les lignes de lot : <i>l'implantation dans la cour avant est interdite</i></p> <p>Toute serre doit être implantée à 10 pieds. (3 m) des lignes</p>	<p>Distance de la serre avec ligne de lot arrière :</p> <p>Distance de la serre avec la ligne latérale :</p>	

Contraintes supplémentaires		
<p>Terrain de coin : Lorsque votre propriété se trouve sur un coin de rue, le garage doit se trouver à l'extérieur de la marge de recul avant minimale prescrite par le règlement. Veuillez communiquer avec nous pour avoir la marge minimale</p>	Terrain de coin	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Cours d'eau à proximité : le garage doit se trouver à l'extérieur de la bande riveraine, vous pouvez avoir cette information sur votre certificat de localisation ou communiquez avec nous</p>	Cours d'eau	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Servitude d'utilité publique : vous devez implanter votre garage à l'extérieur de la servitude</p>	Servitude	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<p>Fils électrique : Veuillez communiquer avec Hydro Québec pour avoir leur norme ou vous pouvez aller sur le site internet pour avoir les normes concernant les fils électriques : www.hydro-quebec.com</p>	Fils électrique	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Aucun espace habitable n'est permis dans un garage détaché		

Matériaux de construction	
Revêtement extérieur :	Revêtement toiture :
Fondation :	

6 DOCUMENTS OBLIGATOIRES	
SI NÉCESSAIRE Copie de l'acte notarié si récemment propriétaire ou une	Réservé à la réception

procuration (autorisation) du propriétaire actuel

Un plan montrant la localisation et les distances énumérées au point cinq (section implantation)

Un croquis du bâtiment



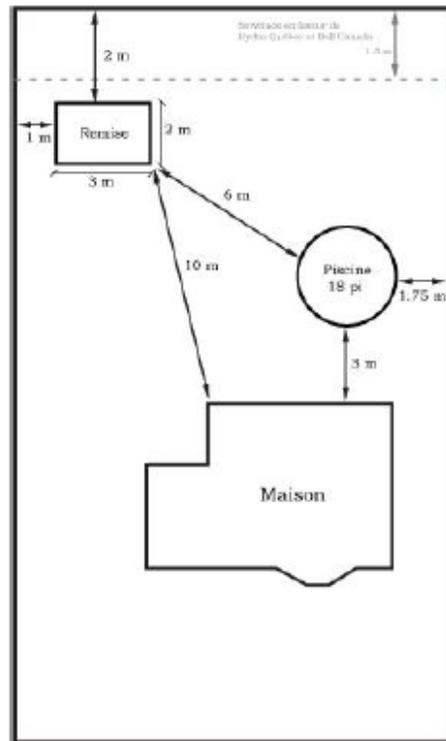
7 EXEMPLE D'IMPLANTATION

Idéal

Certificat de localisation



Alternative lorsque le certificat de localisation n'est pas disponible



8 SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis